



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET 2

Priorités annuelles d'intervention

Pour la période allant du 18 février 2021 au 31 mars 2022

Adopté le 17 février 2021

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2

Mise en contexte

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de Memphrémagog doit déterminer ses priorités annuelles d'intervention. Ces éléments serviront de base pour la priorisation des projets et des initiatives soutenus par la MRC de Memphrémagog à même ce fonds.

La MRC se réserve le droit de soutenir financièrement des projets ou initiatives qui pourraient ne pas cadrer dans ces priorités, si elle le juge important.

Priorités annuelles d'intervention 2021-2022

Orientations générales de la MRC de Memphrémagog

Avec le montant qui lui a été consenti dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de Memphrémagog compte soutenir financièrement l'administration et la mise en œuvre de projets issus de ses planifications sectorielles et qui s'inscrivent en cohérence avec sa vision.

En ce qui concerne l'administration, la MRC utilisera une partie des fonds qui lui ont été consentis pour rémunérer des ressources humaines qui œuvrent au niveau des dossiers relatifs au développement durable (économique, social, environnemental), de l'aménagement et de la mise en œuvre des différents plans sectoriels.

Une autre portion des sommes accordées à la MRC sera utilisée pour le soutien à des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* et de la *Politique de soutien aux entreprises*. Pour connaître les orientations des plans sectoriels et politiques de soutien, veuillez vous référer au site Web de la MRC.

Vision stratégique

Cette vision se décline à travers cinq principaux éléments :



Une région prenant un engagement fort envers la préservation et la valorisation de son environnement et de ses milieux naturels

- ❖ La qualité de l'environnement, valeur fondamentale partagée par tous, contribue au dynamisme de la région et offre un cadre propice à l'établissement de milieu de vie de qualité.
- ❖ Le milieu naturel, constituant une des grandes richesses du territoire, est accessible.
- ❖ Compte tenu de leur importance, la qualité des milieux naturels est préservée et les services écologiques qu'ils procurent sont maintenus.
- ❖ La planification et l'aménagement du territoire favorisent la mobilité durable et le développement d'un transport collectif adapté aux réalités de la région.
- ❖ La résilience des communautés face aux changements climatiques est encouragée et des mesures sont mises en place pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Une région offrant des milieux de vie de premier choix

- ❖ Les territoires urbains, ruraux, agricoles et forestiers font l'objet d'une planification intégrée et d'un aménagement durable du territoire prenant en considération leurs particularités respectives et favorisant l'établissement de milieu de vie de qualité.

- ❖ Les organisations du territoire déploient des services de santé, de transport, d'éducation et de loisirs diversifiés, de qualité et à proximité des milieux de vie.
- ❖ La région jouit d'une connectivité à la fine pointe de la technologie.
- ❖ Les citoyens y sont actifs et en santé grâce à un large éventail d'activités sportives, de plein air, culturelles et sociales.
- ❖ Des modèles d'habitats variés sont mis en place et favorisent l'accessibilité au logement.

Une région inclusive et forte de ses communautés

- ❖ Le modèle de gouvernance est innovant, participatif, efficient et transparent. Il est guidé par la poursuite de l'intérêt collectif et prend en considération les principes du développement durable.
- ❖ Le vivre-ensemble, entendu comme la capacité des citoyens à partager harmonieusement leur milieu de vie, est une valeur commune.
- ❖ La MRC est forte de chacune de ses collectivités et de la solidarité qui les unit. Les acteurs du milieu travaillent en concertation et favorisent une bonne circulation de l'information.
- ❖ La MRC est riche des populations qui la composent, autant ses résidents permanents, ses villégiateurs, ses aînés et retraités, ses familles et sa jeunesse. Chacun peut y trouver sa place.
- ❖ Le territoire est une terre d'accueil et d'intégration de nouvelles populations. Grâce à un milieu de vie favorable, les familles et la jeunesse choisissent aussi la région pour s'établir. Ce faisant, le territoire jouit d'une démographie mixte et équilibrée.

Une région riche de son histoire, de son patrimoine et de sa culture

- ❖ Tout en contribuant à la qualité du cadre de vie des citoyens, les richesses du patrimoine, qu'elles soient bâties, immatérielles, culturelles et agricoles, sont préservées et valorisées.
- ❖ La qualité des paysages naturels, agricoles et forestiers, composante majeure de l'attrait qu'exerce la région, est maintenue.
- ❖ Territoire vivant qui se renouvelle, Memphrémagog est un lieu d'accueil d'événements culturels, de plein air et sportifs d'envergure.

Une région où le tissu économique est consolidé, diversifié et structurant

- ❖ Les secteurs d'activité économique, dont le secteur agricole et forestier, sont consolidés, diversifiés et des modèles innovants sont mis de l'avant.
- ❖ Le développement structurant du territoire est assuré grâce à la présence, dans chacune des collectivités, d'entreprises innovantes, écoresponsables et où l'économie circulaire est favorisée.
- ❖ La position géographique et les particularités du territoire font de Memphrémagog une destination récréotouristique incontournable toute l'année.
- ❖ Le milieu est favorable à l'entrepreneuriat, au développement des entreprises et attractif pour la main-d'œuvre.

Priorités annuelles

Les priorités annuelles d'intervention pour la période du 18 février 2021 au 31 mars 2022 sont :

1. Appuyer les municipalités dans la planification de l'aménagement du territoire et dans la réalisation des mandats et des projets qui contribuent à la mise en œuvre des outils de planification.

- Mettre en œuvre des actions liées au Projet de schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir et mettre en œuvre des dossiers relatifs aux paysages et au patrimoine;
- Soutenir les actions de la Politique culturelle;
- Mettre en œuvre des actions du Plan de développement de la zone agricole (incluant le projet de L'ARTERRE);
- Soutenir le développement et le maintien de la vitalité des milieux ruraux.

2. Soutenir les milieux locaux dans leur développement (domaines social, culturel, touristique, économique, environnemental, technologique ou autre) dans une perspective de développement durable.

- Appuyer financièrement le développement de projet structurant pour améliorer les milieux de vie et favoriser la mobilisation des communautés;
- Soutenir les municipalités locales en expertise par des professionnels de la MRC;
- Soutenir des initiatives pour favoriser la mutualisation des ressources;
- Développer des loisirs et des initiatives liés aux saines habitudes de vie.

3. Mettre en place et soutenir des initiatives spécifiques en développement durable.

- Soutenir la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles;
- Soutenir la révision et la mise en œuvre du Plan d'action en environnement.

4. Offrir un soutien technique et financier au développement économique. Faire la promotion de l'entrepreneuriat et valoriser l'achat local.

- Offrir une aide technique et financière aux travailleurs autonomes (incluant les jeunes entrepreneurs);
- Poursuivre le développement de l'économie sociale en offrant une aide technique et financière;
- Offrir une aide technique et financière aux entreprises touristiques, commerciales et industrielles et favoriser l'achat local.